

Conditions Particulières applicables aux promotions valables

du 1^{er} juin au 15 juillet 2018 inclus

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales. En cas de contradiction entre celles-ci, les Conditions Particulières prévalent.

Promotion sur les offres mobiles

1. Avantage :

Chaque nouveau Client souscrivant un abonnement mobile au cours de la période de validité de la promotion bénéficiera de deux (2) fois plus de data et de minutes d'appels jusqu'au 30 août 2018 inclus.

2. Conditions :

Peut bénéficier de la promotion : tout Client consommateur (B2C) ou SOHO souscrivant un abonnement au cours de la période de validité de la promotion et ayant opté pour :

- L'envoi par e-mail de la facture ;
- Le paiement par prélèvement automatique.

3. Période de validité :

La promotion s'applique à tout nouveau Contrat mobile conclu auprès de JOIN Experience Belgique SPRL entre le 1^{er} juin et le 15 juillet 2018 inclus.

Promotion sur les offres mobiles

1. Avantage :

Pour tout parrainage d'un nouveau Client souscrivant un abonnement mobile au cours de la période de validité de la promotion, le parrain se voit offrir un (1) mois d'abonnement mobile gratuit.

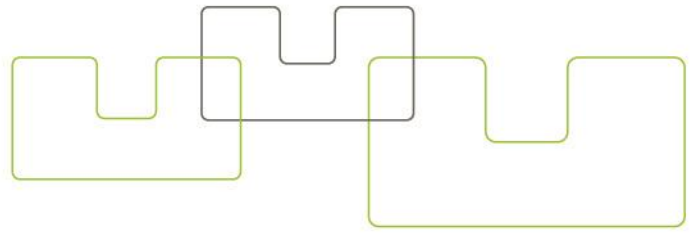
2. Conditions :

Peut bénéficier de la promotion : tout Client consommateur (B2C) ou SOHO existant parrainant un nouveau Client qui souscrit un abonnement mobile et ayant opté pour :

- L'envoi par e-mail de la facture ;
- Le paiement par prélèvement automatique.

3. Période de validité :

La promotion s'applique à tout Client existant parrainant un nouveau Client entre le 1^{er} juin et le 15 juillet 2018 inclus.



Les Clients reconnaissent et acceptent qu'ils sont tenus de remplir les conditions mentionnées ci-dessus pendant toute la durée de leur Contrat. À défaut, après notification du Client, JOIN Experience Belgique se réserve le droit d'annuler la promotion pour la durée restante.